

AGREMENT Education nationale

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association « Éclaireuses éclaireurs de France » (EEDF)

NOR : MENE1300107A
arrêté du 6-3-2013
MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 6 mars 2013, l'association « Éclaireuses éclaireurs de France » (EEDF), qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.